

L'ajournement

et wagons-restaurants conçus pour les longs parcours, alors qu'en fait, ils servent surtout aux courts trajets, pour lesquels ces services sont inutiles.

Le gouvernement ayant décidé de supprimer l'un des deux transcontinentaux, restait à savoir lequel: tous deux transportaient à peu le même nombre de voyageurs en 1980, l'*Atlantic* 286,000 et l'*Ocean* 304,000. Les frais et recettes des deux étaient à peu près les mêmes, le rapport entre les recettes et les coûts s'établissait à 28 p. 100. Par ailleurs, l'*Ocean* desservait une ligne entièrement canadienne, alors que l'*Atlantic* passait en territoire américain; on supprima donc celui-ci.

Le trajet de Halifax à Montréal par l'*Ocean* n'était que de quelques minutes plus long que celui de l'*Atlantic*. On reconnaît que les résidents du sud-ouest du Nouveau-Brunswick devront faire marche arrière et se rendre à Moncton pour prendre l'*Ocean*, mais la correspondance est bonne, car le train part pour Montréal 30 minutes après l'arrivée en gare du train de Fredericton et Saint-Jean.

● (2210)

LE LOGEMENT—LA VENTE DES MAISONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. B) LA VENTE À DES INVESTISSEURS ET À DES SPÉCULATEURS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le 22 octobre dernier, je posais plusieurs questions au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La première question avait trait à la vente aux acheteurs de maisons en bande et d'appartements repris en possession à condition que le ministre ordonne à la Société de détenir les premières hypothèques. La deuxième question portait sur les modalités de la vente.

Je me suis rendu compte, comme d'autres, que le ministre réclame à l'acheteur ordinaire un certain prix pour les maisons en bande ou les appartements, mais qu'il est disposé à conclure un marché en gros avec le spéculateur ou l'investisseur. De fait, dans un cas, il est disposé à offrir des maisons groupées aux locataires et à d'autres pour \$38,000 en moyenne, mais nous croyons comprendre aussi que le ministre serait sur le point de conclure un marché clandestin en vue de vendre 150 logements à un spéculateur au prix moyen de \$31,000.

En ce qui concerne la première question, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a éprouvé de graves difficultés il y a deux ans et a dû emprunter quelque 200 millions de dollars du gouvernement afin de regarnir le Fonds d'assurance hypothécaire. C'est ce qui permet au ministre de dire qu'il ne peut reprendre les hypothèques et les détenir par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous avons le devoir à la Chambre de rappeler au ministre qu'il est chargé d'un organisme qui a nom Société canadienne d'hypothèques et de logement, et qu'il lui appartient de détenir des hypothèques. A une époque où le taux d'intérêt hypothécaire atteint 19.5, 20 et 21 p. 100 sur le marché libre, il a certes l'obligation de faire ce qu'il peut avec son stock limité de logements pour montrer l'exemple et offrir des taux d'intérêt hypothécaire convenables. Je ne lui propose pas de les brader; le programme ne doit pas être une grande braderie, mais les taux d'intérêt devraient se limiter à 10, 12 ou 14 p. 100 au maximum—un intérêt que les gens peuvent se permettre de payer.

Que fait le ministre des logements dont il a repris possession? Demande-t-il à l'acheteur éventuel de tout payer comp-

tant? Pour ce qui est de l'ensemble résidentiel au 3120-3170 avenue Kerwin à Mississauga, le ministre fait savoir aux locataires détenant un bail de la SCHL qu'ils peuvent acheter le logement qu'ils occupent pour \$38,000 comptant. Il va les amener à la Banque Toronto-Dominion pour obtenir un prêt hypothécaire à 19.75 p. 100. Dans certains cas, il pourra obtenir une réduction de 3 p. 100, si bien que l'intérêt ne sera que de 16.5 p. 100. Il va obtenir un arrangement avantageux. C'est un peu dégoûtant de voir le genre de chose que le ministre est prêt à accepter.

La chose la plus méprisable que le ministre est prêt à faire, c'est d'envoyer une jeune fille pour décourager les locataires d'exercer leur option. Il leur dit en fait: «Vous ne pouvez vous permettre de payer \$38,000 comptant pour ces logements.» Il faut que ce soit du comptant, pas des versements. Par contre, il peut les vendre \$31,000 à un spéculateur.

Je veux que le ministre ou son secrétaire parlementaire fasse deux promesses à la Chambre ce soir. D'abord, il vendra le condominium ou la maison en bande qu'il a repris sur le marché libre, par l'intermédiaire d'agents immobiliers reconnus, et il reprendra les hypothèques à 85 p. 100 de leur valeur, à 12 ou 13 p. 100 au plus, afin que tout le monde ait les mêmes chances. Ensuite, je demande au ministre ou à son secrétaire parlementaire de ne plus refaire ce qu'il a fait au 570 Darcel Road, à Malton. Comme il m'a répondu à une question inscrite au *Feuilleton* le 17 juin dernier, le ministre a expliqué comment il avait vendu 570 condominiums à quatre sociétés du Québec à numéro. Celles-ci ne s'étaient même pas donné la peine de prendre un nom. C'était des compagnies à numéro. Il leur suffit de présenter une demande au gouvernement du Québec qui leur assigne un numéro. Quatre compagnies à numéro ont acheté 570 logements pour un peu plus de \$20,000 chacun.

● (2215)

Je veux que le ministre nous promette que les spéculateurs seront éliminés, que plus jamais il ne vendra des maisons en bloc dans la région de Peel à des spéculateurs, qu'il les vendra plutôt sur le marché libre à des conditions de remboursement raisonnables.

Des voix: Bravo!

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler des questions relatives à la vente de maisons par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Comme le député le sait, la SCHL est chargée d'administrer le Fonds d'assurance hypothécaire. A cause du nombre sans précédent de réclamations qui ont été faites, le Fonds a perdu des sommes considérables. Pour le renflouer, la SCHL a accéléré la vente des propriétés qui lui appartiennent. Le Fonds même, bien qu'il vende les propriétés qu'il acquiert, n'a pas les liquidités nécessaires pour financer ces ventes. Elles sont donc faites à des fonds hypothécaires privés, à des taux spéciaux. Dans le sens que la Société n'assure pas directement le financement, les maisons sont vendues comptant à des particuliers. Les acheteurs, dans certains cas, peuvent bénéficier du régime d'assurance de la loi nationale sur l'habitation en obtenant le financement d'un prêteur approuvé.